



GARANTIE CRUCIAL

Sauf interdiction légale, les garanties présentées ci-après ne couvrent que les produits de mémoire de marque Crucial ou Ballistix® achetés dans leur emballage original auprès du Micron Consumer Products Group (Micron CPG), de ses filiales ou de ses revendeurs agréés. Étant donné que Micron CPG ne peut pas garantir la qualité des produits vendus en dehors de ses réseaux de distribution autorisés, les garanties présentées ci-après ne s'appliquent pas aux produits de mémoire de marque Crucial ou Ballistix achetés auprès de revendeurs tiers non agréés.

GARANTIE LIMITÉE À VIE* – MÉMOIRES CRUCIAL®

Le groupe Micron CPG (Micron Consumer Products Group) garantit au client final d'origine (« vous ») ses mémoires de marque Crucial contre tout défaut de matériel et de main-d'œuvre en matière de format, de conformité et de fonctionnalité. Toute réclamation arguant qu'un produit n'est pas conforme à la garantie mentionnée ci-dessus peut uniquement être effectuée par le client final ayant acheté le produit à l'origine et seulement si ledit produit est encore en sa possession. Micron CPG, à sa discrétion, réparera, remplacera, échangera contre un à-valoir ou remboursera à hauteur du prix d'achat d'origine ou de la juste valeur marchande, le montant le moins élevé étant retenu, tout produit reconnu par Micron CPG comme étant défectueux durant la période de garantie.

Micron CPG garantit au client final d'origine les mémoires Crucial Ballistix contre tout défaut de matériel et de main-d'œuvre en matière de format, de conformité et de fonctionnalité. Toutes les ventes des produits de ce type respecteront les caractéristiques de la fiche technique figurant sur son site Web (<http://www.crucial.fr/fra/fr/memoire-ballistix>). Toute réclamation spécifiant qu'un produit n'est pas conforme à la garantie mentionnée ci-dessus peut uniquement être effectuée par le client final ayant acheté le produit à l'origine et seulement si ledit produit est encore en sa possession. Micron CPG, à sa discrétion, réparera, remplacera ou échangera contre un crédit en magasin ou un remboursement à hauteur du prix d'achat d'origine ou de la juste valeur marchande, le montant le moins élevé étant retenu, tout produit reconnu par Micron CPG comme étant défectueux durant la période de garantie. Certaines configurations de systèmes ne sont pas conçues pour fonctionner ou ne fonctionnent pas avec les paramètres de vitesse et de synchronisation publiés pour les mémoires Crucial Ballistix. L'overclocking (surcadencage), ou l'utilisation de votre ordinateur à une vitesse plus élevée que la vitesse pour laquelle il a été conçu ou que la vitesse publiée, ou toute autre modification des timings de votre système peut endommager les composants de l'ordinateur, et Micron CPG décline toute responsabilité en cas de tels dommages. *En Allemagne, la garantie limitée à vie est limitée à 10 ans à compter de la date d'achat.

GARANTIE LIMITÉE DE 4, 5 OU 10 ANS – MÉMOIRE CRUCIAL® BASICS

Micron CPG garantit au client final d'origine les modules de mémoires de marque Crucial Basics contre tout défaut de matériel et de main-d'œuvre en matière de format, de conformité et de fonctionnalité. Concernant les produits Crucial Basics vendus le 31 août 2024 ou avant cette date, toute demande doit être effectuée dans un délai de dix (10) ans suivant la date de l'achat d'origine, et Micron CPG ne sera pas tenue responsable après cela. Concernant les produits Crucial Basics vendus le 1^{er} septembre 2024 ou après cette date, toute demande doit être effectuée dans un délai de quatre (4) ans ou dans un délai de cinq (5) ans suivant la date de l'achat d'origine, et Micron CPG ne sera pas tenue responsable après cela. Consultez les spécifications de votre produit pour de plus amples informations au sujet de la garantie limitée applicable. Les spécifications de produit sont imprimées sur l'emballage du produit, et sont disponibles auprès de votre distributeur ou revendeur agréé, ainsi que sur le site Web Crucial.com. Toute demande alléguant qu'un produit n'est pas conforme à la garantie qui précède ne peut être soumise que par le client final ayant réalisé l'achat d'origine, et seulement si ce client possède ce produit. Micron CPG, à sa discrétion, pourra réparer, remplacer, ou offrir un crédit en magasin d'un montant égal au prix d'achat d'origine ou à sa juste valeur marchande, selon le moindre de ces montants, pour tout produit que Micron CPG détermine comme défectueux pendant la période de garantie.

GARANTIE LIMITÉE DE TROIS ANS OU GARANTIE LIMITÉE DE CINQ ANS - SSD CRUCIAL®

Le groupe Micron CPG (Micron Consumer Products Group) garantit au client final d'origine (vous) que ses disques SSD de marque Crucial sont dépourvus de défauts dans les matériaux et la fabrication susceptibles d'affecter leur forme, leur compatibilité et leur fonctionnement. Pour les SSD vendus jusqu'au 28 août 2017 inclus, toute réclamation doit être effectuée dans les trois (3) ans suivant la date d'achat et Micron CPG ne saurait être tenu responsable passé ce délai. Pour les SSD vendus après le 28 août 2017, toute réclamation doit être effectuée dans les trois (3) ans ou dans les cinq (5) ans, selon la période de garantie applicable pour le SSD acheté, à compter de la date d'achat ou avant d'avoir atteint le nombre total d'octets écrits (TBW) comme précisé dans la fiche technique du produit et comme mesuré dans les données SMART du produit. Micron CPG ne saurait être tenu responsable passé ce délai. S'il existe de multiples versions de la fiche technique d'un produit et que le nombre total d'octets écrits (TBW) varie d'un document à l'autre, la garantie s'applique en fonction de la version du document en vigueur à la date d'achat. Toute réclamation arguant qu'un produit n'est pas conforme à la garantie mentionnée ci-dessus peut uniquement être effectuée par le client final ayant acheté le produit à l'origine et seulement si ledit produit est encore en sa possession. Micron CPG, à sa discrétion, réparera, remplacera, échangera contre un à-valoir ou remboursera à hauteur du prix d'achat d'origine ou de la juste valeur marchande, le montant le moins élevé étant retenu, tout produit reconnu par Micron CPG comme étant défectueux durant la période de garantie.

GARANTIE LIMITÉE DE UN AN - SSD RECONDITIONNÉS EN USINE CRUCIAL®

Le groupe Micron CPG (Micron Consumer Products Group) garantit au client final d'origine (« vous ») ses disques SSD de marque Crucial reconditionnés en usine contre tout défaut de matériel et de main-d'œuvre en matière de format, de conformité et de fonctionnalité. Toute réclamation doit être effectuée dans l'année suivant la date d'achat et Micron CPG ne saurait être tenu responsable passé ce délai. Toute réclamation arguant qu'un produit n'est pas conforme à la garantie mentionnée ci-dessus peut uniquement être effectuée par le client final ayant acheté le produit à l'origine et seulement si ledit produit est encore en sa possession. Micron CPG, à sa discrétion, réparera, remplacera, échangera contre un à-valoir ou remboursera à hauteur du prix d'achat d'origine ou de la juste valeur marchande, le montant le moins élevé étant retenu, tout produit reconnu par Micron CPG comme étant défectueux durant la période de garantie.

Informations sur les remplacements sous garantie

Les produits envoyés pour réparation ou remplacement pourront être remplacés par des produits du même type reconditionnés plutôt que réparés. Des pièces reconditionnées pourront être utilisées pour réparer les produits. Veuillez vous assurer que vous avez enregistré les données stockées sur le produit sur un autre support, puis supprimez toutes ces données du produit avant de le renvoyer pour réparation, remplacement, remboursement ou crédit en magasin.

Vous devez disposer d'une preuve d'achat et obtenir une autorisation de service de garantie de la part de Micron CPG, y compris un numéro d'autorisation de retour de matériel (RMA), pendant la période de garantie, avant de renvoyer les produits défectueux à Micron CPG.

Procédures d'inspection et de retour

Si vous rencontrez un problème avec un module de mémoire ou un SSD Crucial dans les 30 jours suivant l'achat, veuillez contacter votre revendeur pour connaître les modalités de retour. Si vous avez acheté le produit directement auprès de Micron CPG, inspectez le produit dans les 45 jours suivant la réception (30 jours pour les SSD reconditionnés en usine), cette période étant jugée raisonnable pour examiner le produit et rechercher les défauts ou les pannes, puis prévenez rapidement Micron CPG en cas de non-conformité. L'absence de notification par l'acheteur à Micron CPG ou au revendeur dans les délais mentionnés ci-dessus vaut pour acceptation du produit à toutes fins. Aucun retour ne peut intervenir sans l'obtention d'un numéro d'autorisation de retour de matériel (RMA) de la part de Micron CPG. Vous êtes responsable du renvoi du produit à Micron CPG, à vos risques et à vos frais. Vous êtes responsable de tout droit et taxe liés au produit de remplacement envoyé par Micron CPG. Les remboursements sont uniquement autorisés pour les nouveaux produits achetés directement auprès de Micron CPG et sous 45 jours à compter de la date d'achat (30 jours pour les SSD reconditionnés en usine) pour les modules de mémoire et les SSD neufs.

Pour obtenir un numéro d'autorisation de retour de matériel (RMA) pour votre produit défectueux, utilisez le tableau ci-dessous afin de trouver le site Web correspondant à votre pays (« site Web RMA ») qui vous permettra d'obtenir rapidement un numéro RMA. Vous pouvez également obtenir un numéro RMA en contactant un représentant du service client, mais cette procédure sera moins rapide que le service en ligne.

Une fois que vous disposez d'un numéro RMA, emballez votre produit défectueux conformément aux instructions de la section ci-dessous (« Fonctionnement de la procédure de retour »). Tout retour de produit (avec preuve d'achat) doit se faire dans un délai convenable et à vos frais.

	PAYS	SITE WEB RMA
AMÉRIQUES	U.S.A. et Canada	www.crucial.com/en/usa/en/returns
	Tous les autres pays	
EUROPE	Royaume-Uni	www.crucial.com/en/gbr/en/returns
	France	www.crucial.fr/fr/fra/fr/retours
	Allemagne	www.crucial.de/de/deu/returns
	Italie	http://it.crucial.com/ita/it/returns
	Espagne	crucial.es/esp/es/returns
	Tous les autres pays	eu.crucial.com/eur/en/returns
ASIE PACIFIQUE	Inde	crucial.in/ind/en/support/service-center
	Chine	Contactez le revendeur Crucial auprès duquel vous avez acheté le produit.
	Japon	
	Tous les autres pays	
	Australie** et Nouvelle-Zélande	Contactez le revendeur Crucial auprès duquel vous avez acheté le produit. S'il a été acheté directement sur le site Crucial.com, allez sur : www.crucial.com/en/usa/en/returns

****Pour les produits achetés en Australie :** Nos produits s'accompagnent de garanties ne pouvant être exclues dans le cadre de la loi australienne de protection du consommateur. En cas de défaut majeur du produit, vous pouvez demander un remplacement ou un remboursement. Pour tout autre cas de perte ou dommage raisonnablement prévisible, vous pourrez recevoir une compensation financière. Vous pouvez également demander la réparation ou le remplacement du produit si sa qualité n'est pas satisfaisante, et si le défaut ne découle pas d'une défaillance majeure. Les avantages conférés dans le cadre de notre garantie limitée viennent s'ajouter aux autres droits et recours légalement applicables pour les produits. Si vous souhaitez faire une réclamation en vertu de cette garantie limitée ou de toute autre garantie statutaire obligatoire, vous devez contacter le revendeur Crucial auprès duquel vous avez effectué votre achat. S'il s'agit d'un achat directement effectué sur le site Crucial.com, rendez-vous sur : crucial.com/usa/en/returns.

Fonctionnement de la procédure de retour

Envoyez le produit concerné à Micron CPG dans son emballage d'origine et enveloppé dans les sacs antistatiques d'origine (l'envoi du produit se fait à vos frais). Micron CPG ne saurait être tenu responsable de tout dommage si vous ne respectez pas cette procédure. Veuillez conserver les informations d'expédition, notamment le numéro de suivi, jusqu'à ce que votre compte ait été crédité par Micron CPG ou jusqu'à réception du produit de remplacement. Si Micron CPG conclut que la défaillance du produit n'est pas due à un défaut de matériel ou de main-d'œuvre, Micron CPG se réserve le droit de vous demander de payer (1) les pièces et la main-d'œuvre au tarif en vigueur chez Micron CPG ou (2) des frais de réapprovisionnement de 20 %. Micron CPG vous informera avant d'évaluer ces montants. Tout produit renvoyé à Micron CPG devient la propriété de Micron CPG.

Les produits renvoyés doivent être expédiés port payé et emballés convenablement (à vos frais). Nous vous recommandons en outre de les assurer ou de les expédier en utilisant une méthode de suivi. Micron CPG ne saurait être tenu responsable de tout dommage ou perte du produit durant le transport.

Conditions générales de garantie

Micron CPG se réserve le droit de remplacer les pièces usagées par des pièces neuves équivalentes par leurs fonctions ou par des pièces d'occasion fonctionnelles. Micron CPG ne fournit aucune garantie contre la perte de données ou d'images et ne saurait être tenu responsable d'une telle perte. TOUTE AUTRE CONDITION, REPRÉSENTATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, SONT DÉCLINÉES DANS LA MESURE OÙ LA LOI APPLICABLE LE PERMET.

Cette garantie vous donne des droits juridiques spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits, en fonction de votre juridiction. Cette limitation n'affecte pas vos droits statutaires. DANS LA MESURE PRÉVUE PAR LA LOI, MICRON CPG NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUTE PERTE D'IMAGES, DE DONNÉES, DE REVENUS OU DE PROFITS, OU DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, INDIRECT, CONSÉCUTIF, ACCESSOIRE OU PUNITIF, PEU IMPORTE LA CAUSE ET INDÉPENDAMMENT DE TOUTE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, DÉCOULANT DE OU LIÉE À L'UTILISATION OU À L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE PRODUIT, ET CE, MÊME SI MICRON CPG A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ DE MICRON CPG NE SAURAIT EXCÉDER LE MONTANT VERSÉ POUR LE PRODUIT.

La garantie ci-dessus couvre uniquement les défauts découlant d'une utilisation normale et n'inclut pas les dysfonctionnements ou les pannes liés à un mauvais usage, un abus, une négligence, une modification, des problèmes d'alimentation électrique, une utilisation non conforme aux instructions du produit, des catastrophes naturelles, une mauvaise installation ou des réparations effectuées par toute personne autre que Micron CPG ou un prestataire de services tiers agréé par Micron CPG.

Les restrictions qui précèdent s'appliqueront même si toute garantie ou tout recours proposé dans le présent Contrat n'atteint pas son but essentiel. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ni la restriction des dommages consécutifs ou accessoires, par conséquent, les restrictions ou exclusions précédentes peuvent ne pas s'appliquer.

<http://www.crucial.fr/fr/fr/aide>

©2019 Micron Technology, Inc. Tous droits réservés. Les caractéristiques techniques, informations et/ou produits contenus dans ce document peuvent être modifiés sans préavis. Crucial et Micron Technology, Inc. ne sauraient être tenus pour responsables de toute omission ou erreur figurant dans la typographie ou les photographies. Micron, le logo Micron, Crucial et le logo Crucial et Ballistix sont des marques déposées ou commerciales de Micron Technology, Inc. Toutes les autres marques commerciales sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.